

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

-----  
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

-----  
DIRECTION DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE DU CENTRE

## **MISE EN DEMEURE N°02**

**Groupement B.E.T Axane** dont le siège social Angle rue saoula Lakhdar rkheif Ali SETIF- 19000, titulaire du contrat n°17/2023 du 13/07/2023 portant sur le suivi et contrôle des travaux de réalisation d'un parking à étage à Tamanfoust/ ALGER, et compte tenu de :

- non-respect des engagements contractuels concernant la mise à disposition d'une équipe technique pour assurer le suivi des travaux, ce qui influé négativement sur la qualité des travaux.

Le BET est mis en demeure, dans un délai de huit (08) jours, pour respecter les engagements contractuels, Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, la Direction des Projets d'Infrastructure du Centre, procédera à la résiliation du contrat et l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.